



International
Labour
Organization



UNITED NATIONS
GENEVA

THE PRE-RETIREMENT SEMINAR

CPAM/ Caisse Nationale d'Assurance
Vieillesse (CNAV)

25 September 2025

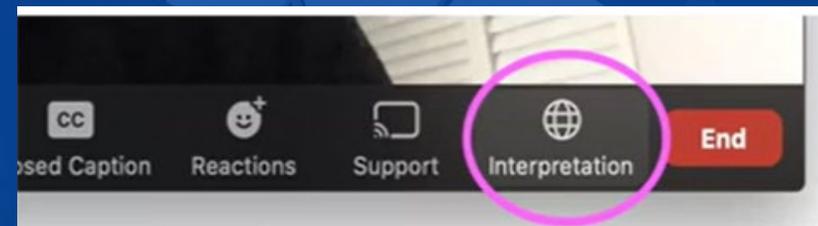
Q & A

www.slido.com

Event code

7050063

Select your preferred language





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

PRÉSENTATION DE L’AFFILIATION À L’ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE

ONUG – OIT - 25 septembre 2025

CPAM Haute-Savoie

29/09/2025

SOMMAIRE

01

ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME GÉNÉRAL À LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

02

COUVERTURE MALADIE EN FRANCE

03

COUVERTURE MALADIE EN SUISSE

04

DÉMARCHES EN LIGNE

01

ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME GÉNÉRAL À LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

OUVERTURE DE DROITS

La résidence sur le territoire français en résidence principale conditionne l'affiliation à la CPAM de votre lieu de résidence.

- ***Choix de la personne au changement de statut.***
- ***Possibilité de prolonger avec l'organisation ou non.***

Ouverture de droits : Affiliation sur critère de résidence en cas de fin de prise en charge par l'organisation internationale

LA PUMA

La Protection Universelle Maladie (PUMa) instaure un principe de continuité des droits dans la prise en charge des frais de santé de toute personne travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière (Art. L160-1 CSS).

Les personnes sans activité professionnelle bénéficient ainsi de la prise en charge de leurs frais de santé si elles remplissent les conditions cumulatives suivantes (Art. L111-1 CSS) :

- **la stabilité de la résidence**
- **la régularité du séjour**

CAS RETRAITE D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

Documents à fournir :

- Formulaire 1106 « Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie »
- Pièce d'identité
- RIB
- Titre de séjour si nationalité autre que UE
- Extrait d'acte de naissance si vous êtes nés hors de France
- *Extrait acte de naissance demandé au Service central d'état civil (SCEC) si vous êtes français né hors de France*
- Attestation de fin de prise en charge par l'organisation internationale + éventuellement vos ayant-droits
- Justificatifs de résidence datant de moins de 3 mois avant la demande d'ouverture de droit (facture d'énergie avec consommation eau, EDF...) ou une attestation d'hébergement

RÉGIME SOUMIS À COTISATION

Le calcul de la cotisation est désormais confié à la branche recouvrement (ACOSS) : l'administration fiscale transmet directement les informations permettant de déterminer si l'assuré est redevable ou non de la cotisation.

La cotisation est calculée et recouvrée l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due.

Le calcul de la cotisation :

COTISATION APPLICABLE	Personnes sans revenus d'activité OU Personnes avec des revenus d'activité < 8227,20 € (2020)
	ET avec des revenus du capital > 20568 € (2020)
EXONERATION DE COTISATION	Personnes avec des revenus d'activité > 8227,20 € (2020) OU Avec un conjoint, marié ou pacsé, percevant des revenus d'activité supérieurs à ce seuil. Personnes avec des revenus d'activité < 8227,20 € (2020)
	Chômeurs
	Retraités

Ce calcul est effectué par la Caisse nationale URSSAF

NB: Si vous êtes le conjoint d'un/e assuré/e affilié/e en Suisse, vous devez être rattaché/e à la même assurance privée suisse

CAS DE SALARIAT EN FRANCE

- Affiliation au régime général sur critère d'activité obligatoire
Les cotisations sociales sont prélevées à la source

Documents à fournir:

- Formulaire 1106 « Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie »
- Pièce d'identité
- RIB
- Titre de séjour + extrait acte de naissance si vous êtes nés hors de France
- Extrait acte de naissance demandé au Service central d'état civil (SCEC) si vous êtes français né hors de France
- Attestation de fin de prise en charge par l'organisation internationale + éventuellement vos ayant-droits
- 1^{er} bulletin de salaire
- Contrat de travail

CAS DE SALARIAT EN SUISSE

- Législation des frontaliers applicable : effectuer un droit d'option entre l'assurance maladie française et l'assurance maladie suisse
 - Délai de 3 mois pour effectuer le droit d'option
 - **à compter de la fin d'activité au sein de l'organisation internationale**
 - **ou de la date de prise d'activité salariée en Suisse** si elle est postérieure à la date de fin d'activité au sein de l'OI

- Documents à fournir :
 - Formulaire 726 « Choix du système d'assurance maladie »
 - Pièce d'identité
 - RIB
 - Titre de séjour + extrait acte de naissance si vous êtes nés hors de France
 - Extrait acte de naissance demandé au Service central d'état civil (SCEC) si vous êtes français né hors de France
 - Attestation de fin de prise en charge par l'organisation internationale + éventuellement vos ayant-droits
 - Justificatifs de résidence datant de moins de 3 mois avant la demande d'ouverture de droit (facture d'énergie avec consommation eau, EDF...) ou une attestation d'hébergement
 - Contrat de travail en Suisse

SI CONJOINT OU AYANT-DROIT MAJEURS

- Affiliation dans les mêmes conditions

EN CAS DE LIQUIDATION D'UNE RETRAITE FRANÇAISE

➤ Affiliation obligatoire au régime général

Les cotisations sociales sont prélevées à la source

L. 311-2

Documents à fournir:

- Formulaire 1106 « Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie »
- Pièce d'identité
- RIB
- Titre de séjour + Extrait acte de naissance si vous êtes nés hors de France
- Extrait acte de naissance demandé au Service central d'état civil (SCEC) si vous êtes français né hors de France
- Attestation de fin de prise en charge par l'organisation internationale + éventuellement vos ayant-droits

La CPAM ne délivre pas d'attestation de non-affiliation et ne peut répondre aux questions sur les cotisations CSG/RDS.
Ce qu'il faut retenir : perception d'une retraite mensuelle d'un organisme français : affiliation obligatoire à l'assurance maladie française

02

COUVERTURE MALADIE EN FRANCE

COUVERTURE MALADIE EN FRANCE

La couverture est identique pour tous les assurés, chaque assuré de plus de 16 ans a une carte vitale à présenter à tous les professionnels de santé afin d'optimiser le remboursement (5 jours) et de faciliter de nombreuses démarches. (médecin traitant...)

- ❑ La Part Obligatoire : Les CPAM assurent le remboursement qui est défini en fonction de la nature des soins et d'une base de remboursement.
 - Consultations généralistes 70%
 - Hospitalisations 80%

- ❑ La Part Complémentaire : les Mutuelles de votre choix assurent le remboursement du reste à charge selon le contrat choisi (ex dépassement d'honoraires...)
 - Reste à charge consultations généralistes 30%
 - Hospitalisations 20%

PARCOURS DE SOINS

- Déclaration de médecin traitant à faire dans le cadre du parcours de soins.

Remboursement minoré si hors parcours de soins

Possibilité de prendre un médecin traitant en Suisse si celui-ci a signé une convention avec la CPAM.

<https://www.ameli.fr/haute-savoie/assure/actualites/possibilite-pour-les-frontaliers-de-haute-savoie-de-choisir-un-medecin-traitant-suisse-conventionne>

03

COUVERTURE MALADIE EN SUISSE

COUVERTURE MALADIE À L'ÉTRANGER ET EN SUISSE

❑ UE et Suisse :

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est à commander depuis votre espace Ameli. Elle permet la prise en charge des soins urgents uniquement. (Carte renouvelable et valable 2 ans)

*Conditions particulières pour les frontaliers suisses.

❑ Hors UE : Assurance privée

Voir Centre National des Soins à l'Etranger et formulaire

04

DÉMARCHES EN LIGNE

AMELI.FR

Vous y trouverez les informations réglementaires et les formulaires Cerfa téléchargeables

Compte personnel à créer à l'ouverture de droits depuis ameli.fr : Identifiant + MDP personnel

- De nombreuses démarches possibles en ligne: Commande de carte vitale, carte européenne d'assurance maladie, possibilité de contact par mail
- Visualisation des courriers et notifications transmises par la CPAM
- Décomptes de remboursement...

TÉLÉSERVICE POUR EFFECTUER VOTRE CHOIX D'OPTION

Besoin de faire une demande d'affiliation, de modification ou de sortie du dispositif frontalier ? Ou encore de déposer des documents utiles à l'instruction d'un dossier lié au droit d'option ?

Toutes ces démarches sont désormais accessibles en ligne sur frontaliers-suisse-cpam.fr

Développé par la [CPAM](#) de **Haute-Savoie**, ce téléservice 100% démat' permet aux assurés du département d'exercer leur choix d'option directement en ligne :

- une demande d'affiliation au système d'assurance France ;
- une demande d'affiliation au système d'assurance Suisse ;
- une demande de fin d'affiliation à la situation frontalière en Suisse ;
- un dépôt de pièces complémentaires à une demande d'affiliation.

Les avantages du téléservice :

- Disponible 24h/24 et 7j/7
- Traitement des demandes plus rapides
- Dématérialisation des documents
- Envoi automatique à la [CPAM](#) du formulaire de choix d'option dématérialisé



<https://frontaliers-suisse-cpam.fr/>

-  Affiliation au système d'assurance maladie en Suisse
-  Affiliation au système d'assurance maladie en France
-  Fin de votre situation en France ou en Suisse

 Suivez le traitement de votre dossier une fois déposé !



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION